



Paris le 10 décembre 2015

Compte rendu Force Ouvrière du Comité technique ministériel re-convoqué le 10 décembre 2015

Les deux points - relatifs à la Réforme territoriale - qui avaient fait l'objet d'un avis unanimement défavorable lors de leur examen au CTM du 3 décembre dernier (cf. [CR FO ici](#)) étaient réexaminés ne varietur au CTM convoqué le 10 décembre :

- | | |
|--|---------------------|
| Point n° 1 : Projet de décret sur l'organisation en régions | ici |
| Point n° 2 : Projet d'arrêté sur le PARRE | ici |

Le Secrétaire général des ministères ayant annoncé, lors du précédent CTM, que la ministre de la fonction publique avait demandé aux ministres de l'écologie et du logement de revenir sur leur [demande du 28 août dernier](#) d'exclure du RIFSEEP les corps techniques éligibles à l'ISS, à la PTETE et aux régimes particuliers à la DGAC et à Météo-France.

Aussi, à l'ouverture de la séance, la FEETS-FO lui remettait un courrier les invitant à annoncer clairement leurs intentions face à cette oukase :

Mesdames les Ministres,

Vous avez demandé, le 28 août dernier à Mme. la Ministre de la décentralisation et de la fonction publique, que soient exclus du RIFSEEP les corps techniques éligibles :

- à l'indemnité spécifique de service (ISS),
- à la prime technique de l'entretien, des travaux et de l'exploitation (PTETE),
- aux régimes particuliers à la DGAC et Météo-France.

Lors du Comité technique ministériel du 3 décembre dernier, le Secrétaire général de vos ministères nous a informés de la réponse par laquelle Mme la Ministre de la Fonction publique vous invitait à renoncer à ces demandes d'exclusions.

Nous demeurons totalement opposés à ce nouveau dispositif pour lequel le gouvernement est déjà passé en force pour les corps qui relevaient jusqu'à présent de la PFR ou de dispositif similaire.

Ceux dont vous aviez reconnu la légitimité de les exclure du RIFSEEP seront particulièrement attentifs à la volonté que vous opposerez à la demande de Mme la Ministre de la fonction publique pour soutenir cette revendication dont vous avez clairement exprimé que vous la partagiez avec eux.

Nous considérons, forts de vos avis, que vos autorités ministérielles doivent être respectées par tous, notamment par un autre ministre de ce gouvernement et les corps concernés ne peuvent d'aucune manière être impactés par le RIFSEEP dans le déroulement de leurs parcours professionnels et dans leur pratique de la mobilité géographique et fonctionnelle, ni dans leurs rémunérations globales .

Dans l'attente que vous obteniez la convocation d'une nouvelle RIME à cette fin, nous restons bien évidemment à votre disposition ainsi que de vos collaborateurs.

Je vous prie d'agréer...

Concernant le lièvre soulevé par FO sur la PARRE lors du précédent CTM (et qui avait conduit à un vote unanimement défavorable), l'administration nous a remis en séance un projet de fiche technique qui, moyennant quelques amendements discutés en séance, répond à notre exigence.

Nous vous en adresserons la version corrigée dès réception.

Enfin, un projet de note technique et de FAQ sur ces questions d'éligibilité au PARRE seront soumis au prochain comité de suivi de la réforme de l'État.